

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, P.Y. RENAUD, T.VIEILLOT, B. HAEGELI, et Mesdames N. LOISIL, C.-L. CHASTANIER, M. GUY, M. DUFFAUD, S. ROUQUETTE

Absent excusé: R.LAVOINE

Secrétaire de séance : S. ROUQUETTE

Date de la convocation : 2 avril 2010

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 MARS 2010 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance du 18 mars 2010 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 : BUDGET PRINCIPAL

a) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2009, puis il se retire et ne participe pas au vote.

Monsieur Jean-Marc FRANCOIS, 1^{er} Adjoint, est élu Président de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte Administratif, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	492 280.78€
* Dépenses de fonctionnement	313 560.62€
* Excédent reporté de 2008	215 002.81€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2009 **393 722.97€**

* Recettes d'investissement	376 851.55€
* Dépenses d'investissement	334 012.33€
* Excédent reporté de 2008	373 530.78€

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2009 **416 370.00€**

EXCEDENT GLOBAL 810 092.97€

b) COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL-BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'année 2009 pour le budget principal, les membres du Conseil Municipal statuent sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et déclarent que le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur pour l'année 2009 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Vote à l'unanimité.

3- AFFECTATION DE RESULTATS

Sachant que le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2009 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 393 722.97 €

- un excédent d'investissement de 416 370.00 €

le Conseil municipal décide d'affecter le résultat ainsi :

* Affectation en réserve au compte 1068 : 100 000.00€

* Affectation de l'excédent en fonctionnement : 293 722.00€

* Affectation de l'excédent en investissement : 416 370.00€

Vote à l'unanimité.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2010, équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	742 889.00€	742 889.00€
INVESTISSEMENT	1 226 218.00€	1 226 218.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif M14

5- VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des taxes par rapport à 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les taux des 3 taxes pour 2010, sans changement, comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.80%

- Taxe foncière (bâti) : 14.22%

- Taxe foncière (non bâti) : 51.94%

6- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers reçus des associations et leurs besoins exprimés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité attribue les subventions suivantes :

◆ Association l'Aiguillon Nature : 250,00€

◆ Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès : 70,00€

◆ Amicale des Sapeurs Pompiers du C.I.S. Méjannes le Clap : 150,00€

7- INDEMNITE SECRETARIAT ELECTIONS

Lors des Elections Régionales des 14 et 21 mars 2010, le secrétariat a été assuré par Mme DALVERNY Corinne.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité à la secrétaire selon le décret n° 2002-60, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le versement de cette indemnité à Mme DALVERNY. Un arrêté sera pris dans ce sens.

Vote à l'unanimité.

8- RECRUTEMENT CONTRAT UNIQUE D INSERTION

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 institue le contrat unique d'insertion (CUI). Les nouvelles modalités d'application du CAE dans le cadre du CUI prennent effet au 1^{er} janvier 2010 pour les nouvelles conventions signées à partir de cette date.

En conclusion, Monsieur le Maire propose la création de 2 postes d 'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de créer 2 postes d'agent technique,

PRECISE que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelables expressément dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention,

PRECISE que la durée du travail est fixée à 21 heures par semaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pole emploi pour les recrutements.

9- PARTICIPATION MISE EN TOURISME AUPRES DE LA CC DU GRAND LUSSAN

Après un compte rendu présenté par Pierre-Yves Renaud concernant la mise en tourisme du Grand Lussan, Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer sur la participation qui s'élève à 9 000€ à verser à la Communauté de Communes du Grand Lussan.

Celle-ci devra être versée en 2 temps.

En effet, un premier volet est déjà réalisé soit l'inventaire, les axes à développer et un second volet concernera la phase opérationnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement en deux fois de 4500€ de cette participation concernant la mise en tourisme du Grand Lussan auprès de la Communauté de Communes.

10- EMRUNT TRAVAUX STATION D EPURATION

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après consultation de plusieurs établissements bancaires, l'offre de la Caisse d'Epargne a été jugée la plus avantageuse.

Un prêt à taux fixe à échéance avance duo d'un montant de 100 000€ au taux de 3.67% sera consenti sur 25ans, avec 2 échéances en 2010.

Echéances suivantes les 25/04 de chaque année.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec la Caisse d'Epargne.

11- DESIGNATION DELEGUES SCOT UZEGE PONT DU GARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération du 26 mars 2008 concernant la désignation des délégués n'est pas conforme. Il y a donc lieu de désigner un seul délégué titulaire et un seul suppléant pour la commune.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

DESIGNE, en tant que délégué titulaire :

- Monsieur Michel GUERBER

DESIGNE, en tant que délégué suppléant :

- Monsieur Jean-Marc FRANCOIS

12- DESIGNATION DELEGUES SICTOMU

Suite à la démission de Mme Suzanne ROUQUETTE en tant que déléguée titulaire au SICTOMU, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

DESIGNE, en tant que délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Marc FRANCOIS
- Monsieur Rémy LAVOINE

DESIGNE, en tant que délégués suppléants:

- Madame Muriel GUY
- Madame Nicole LOISIL

13- QUESTIONS DIVERSES

* **Associations** : Un local sera mis à la libre disposition des associations pour une meilleure autonomie dans leur fonctionnement.

La séance est levée à 20h45